

FOIRE AUX QUESTIONS SUR LA BOURSE D'ÉTUDES MARY B. JORDAN

QUESTION	RÉPONSE
<p>Qui est admissible à la bourse d'études?</p>	<p>Pour être admissibles à la bourse d'études, les demandeuses doivent satisfaire aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être citoyenne canadienne ou résidente permanente du Canada. • Être étudiante ou une personne qui s'identifie comme une étudiante et avoir maintenu une moyenne pondérée cumulative d'au moins 3,25 au cours de sa dernière année d'études ou 81 % lorsque des pourcentages sont utilisés. • Être admise dans un programme de maîtrise dans un domaine lié aux affaires. Voici quelques exemples : maîtrise en administration des affaires, maîtrise en analytique d'affaires, option gestion des technologies de la maîtrise en administration des affaires, maîtrise en finance. • Les étudiantes inscrites à une maîtrise à temps partiel pourraient être admissibles. • Faire preuve d'un solide leadership et d'un esprit d'équipe, prendre part à la vie communautaire à l'intérieur ou à l'extérieur du campus, notamment en manifestant un intérêt pour les activités sportives ou en y participant.
<p>Je terminerai une maîtrise à l'été (août 2021). Puis-je quand même présenter une demande?</p>	<p>Non. Pour être admissible à une bourse d'études, vous devez être inscrite à un programme et assister aux cours de l'année scolaire 2021-2022.</p>
<p>À quel pourcentage correspond une moyenne pondérée cumulative de 3,25?</p>	<p>Pour être admissibles à la bourse, les demandeuses doivent avoir maintenu une moyenne pondérée cumulative d'au moins 3,25 (sur une échelle de 4,0) au cours de l'année d'études précédente ou 81 % si votre établissement a utilisé des pourcentages. Si votre établissement utilise une échelle différente, veuillez convertir vos notes en une moyenne générale sur 4 ou en pourcentage.</p>
<p>Les relevés de notes officiels sont envoyés directement de mon établissement d'enseignement postsecondaire. Puis-je soumettre la version électronique non officielle?</p>	<p>Oui. Vous pouvez envoyer la version électronique non officielle de vos relevés de notes dans votre dossier de demande, avec les autres exigences, qui se trouvent à l'adresse https://www.yvr.ca/fr/about-yvr/leadership-and-accountability/mary-b-jordan-yvr-scholarship-for-women-in-business.</p>

FOIRE AUX QUESTIONS SUR LA BOURSE D'ÉTUDES MARY B. JORDAN

	<p>Si vous êtes sélectionnée comme finaliste pour la bourse d'études, YVR communiquera avec vous pour obtenir une copie de votre relevé de notes officiel.</p>
<p>J'ai obtenu mon diplôme et je ne suis inscrite à aucun programme. Puis-je toujours présenter une demande?</p>	<p>Non. Pour être admissible à la bourse, vous devez avoir été admise à un programme de maîtrise dans le domaine des affaires pour l'année scolaire 2021-2022 et suivre ce programme.</p>